

Nominations

Engagements de personnel de nettoyage à 25 % :

- Luisier Nathalie
- Dias Coelho Maria
- Castellano Laura

Club des aînés

Sortie annuelle

15 juin 2016 aux Iles Borromées.

Brisolée

28 septembre 2016 dès 11h15 au Couvert de Tourbillon. Toutes les personnes en âge AVS sont les bienvenues.

Renseignements

Danièle Glauser : glauser@netplus.ch
079.380.98.70



INFO LEYTRON

N° 79

Trimestre 1-2016



LAT : loi sur l'aménagement du territoire

La Loi sur l'aménagement du territoire révisée est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Le service du développement territorial a édité en août 2014 les statistiques des zones à bâtir pour notre commune.

Les communes devaient vérifier toutes les données en possession des services cantonaux et transmettre au Canton les éventuelles divergences constatées avec les données communales.

Cette analyse quantitative des zones à bâtir fournissait à la commune une première évaluation de sa situation et constituait la base à partir de laquelle les réflexions sur le dimensionnement de sa zone à bâtir devaient être menées.

Selon la nouvelle LAT, il y aurait un excédent de 2134 hectares de zones à bâtir en Valais par rapport aux besoins pour les 15 prochaines années. 91 communes valaisannes sur 134 ont des zones à bâtir surdimensionnées. Certaines communes auront ainsi un important effort de dézonage à entreprendre.

Le 29 avril 2016, le canton a mis à l'enquête publique son projet de **Plan directeur cantonal**. Les communes devront mettre en œuvre les nouvelles dispositions au travers de l'adaptation de leur plan d'affectation des zones (PAZ), après l'approbation du Plan directeur cantonal par la Confédération (probablement à partir de 2018).

Puis, courant 2019, dès l'entrée en force du Plan directeur cantonal, les communes devront procéder à l'adaptation de leur plan d'affectation des zones.

Dans l'intervalle, les communes valaisannes et en particulier celles possédant de grandes réserves de zones à

bâtir, doivent prendre leurs responsabilités afin que la situation ne se péjore pas davantage, avant l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal.

Aucun dézonage à Leytron

Rien de tout cela à Leytron, puisque selon les résultats de l'analyse des zones à bâtir établie par le Canton en collaboration avec la commune, aucun surplus de réserves de zones à bâtir n'est à relever, c'est-à-dire que ces réserves ne dépassent pas le besoin pour les 15 prochaines années :

Zones construites	141 ha
Zones non construites	22 ha
«Surplus théorique»	0.2 ha

Aucun dézonage de terrains situés en zone à construire n'est ainsi nécessaire à Leytron. Cette situation est due à la fois à notre gestion en matière d'aménagement du territoire et à l'évolution enregistrée au niveau de la population, le village de Leytron présentant un des plus forts taux d'accroissement du district de Martigny.

Ainsi, entre 2005 et 2008, notre commune a réalisés 6 remembrements urbains (RPU). 15 hectares de terrains situés en zone à bâtir ont été remembrés et totalement équipés. Aujourd'hui, tous les terrains situés en zone à bâtir à Leytron sont constructibles (formes nécessaires pour construire) et équipés. Autre élément essentiel pour ce dossier, la population est passée de 2155 habitants en l'an 2000 à 3131 habitants à fin mars 2016.

Leytron est une des seules communes valaisannes avec une station ou des mayens à ne pas devoir entreprendre un dézonage de terrains à bâtir. A titre d'exemple, nous donnons ci-après les «**surplus théoriques**» relevés pour certaines communes :

Chamoson	- 34.2 ha
Riddes	- 54.2 ha
Champéry	- 8.1 ha
Evolène	- 59.9 ha
Vex	- 57.2 ha
Chalais	- 28.9 ha
Liddes	- 11 ha
Orsières	- 6.1 ha
Val d'Illiez	- 26.5 ha
Anniviers	- 89.9 ha
Mont-Noble	- 44.4 ha

En conséquence, le département cantonal de l'aménagement du territoire n'attend pas de la commune de Leytron de mesure particulière en lien avec le dimensionnement de ses zones à bâtir.

Le Canton nous invite par contre à initier la réflexion sur nos options de développement territorial et sur le potentiel de développement à l'intérieur du milieu déjà urbanisé. (Voir page suivante)

LAT : loi sur l’aménagement du territoire (suite)

Plan directeur communal

Dans ce sens, le Conseil municipal a attribué un mandat d’étude au bureau Alpa Sàrl à Sion (urbanisme et aménagement du territoire) qui vise à établir un **Plan directeur communal** pour Leytron et Ovronnaz.

L’objectif visé est d’établir un **projet d’aménagement à long terme** dont la suite sera mise en œuvre au travers du plan d’affectation des zones (PAZ).

- Ce plan contiendra les intentions du conseil municipal en matière de :
- Utilisation du sol
 - Développement des différentes zones d’activités, d’habitat, de loisirs
 - Dimensionnement et localisation des bâtiments et aménagements publics
 - Aménagements des circulations et infrastructures
 - Etapes de développement.

Le résultat des premières réflexions menées par le bureau d’étude sera présenté au Conseil municipal d’ici la fin juin 2016, puis une assemblée d’information à la population sera organisée cet automne.

Adjudications

Etude plan directeur communal de Leytron et Ovronnaz		
Pour Leytron	Alpa Sàrl	Fr. 42’393.60
Pour Ovronnaz	Alpa Sàrl	Fr. 46’368.—

Agrandissement local CSIB et travaux publics		
Architecture	Atelier Pascal Varone	Fr. 87’519.60
Suivi du chantier	Atelier Pascal Varone	Fr. 56’567.70
Ingénieur civil	CSD SA	Fr. 27’777.75
Ingénieur chauffage	JYCtechnic Sàrl	Fr. 25’378.—



Divers			
Entretien berges du Rhône	Triage Forestier	Fr.	8’669.15
Pont des Afforêts	Triage Forestier	Fr.	6’646.30
Mesures surveillance Ardèche (2018)	BEG ingénieurs	Fr.	27’500.—
STEP assainissement décanteur	Mega SA	Fr.	103’995.35
Eclairage Rouatope	Buchard transports	Fr.	11’485.80
Honoraires place maison commune	Cheseaux Rey Sàrl	Fr.	7’635.60
Honoraires places parc EMS (église)	Cheseaux Rey Sàrl	Fr.	10’611.—
Entretien torrent Grand Chenal	Triage Forestier	Fr.	25’488.—
Travaux ancienne église	Atelier du Nid	Fr.	30’000.—
Peinture ancienne église	Martinet Thierry	Fr.	17’285.40
Contrôle entretien cours d’eau	Bureau Nivalp SA	Fr.	21’106.20
Dossier espace réservé aux eaux	Bureau Nivalp SA	Fr.	23’744.60
Curages dépotoirs	Buchard Transports	Fr.	15’962.40
Mur en maçonnerie Montagnon	Guy Monnet SA	Fr.	61’879.70
Enrochement place four banal	Guy Monnet SA	Fr.	46’961.65
Récupération eaux claires à Produit	Guy Monnet SA	Fr.	27’326.15

Le Conseil municipal a décidé d’octroyer une aide de Fr. 20’000.— à la rénovation de la Cabane de Demècre.

Tourisme : règlement sur les taxes de séjours et taxes d’hébergement

En séance du 23 mars 2016, le Conseil d’Etat a homologué le règlement communal sur les taxes de séjours et les taxes d’hébergement tel qu’approuvé par l’assemblée primaire du 18 novembre 2015.

Les revenus attendus par l’augmentation de ces taxes serviront avant tout à compenser les pertes de recettes subies ces dernières années au niveau de la SDO suite au recul des nuitées observé dans notre station.

La commune a investi plusieurs millions de francs ces dernières années dans des infrastructures pour soutenir l’activité touristique dans la mesure de ses moyens :

- Route cantonale d’accès à la station (10 millions de francs, 30 % à charge de la commune)
- Route des Bains (avec trottoirs) Vieux-Valais – Beau Séjour
- Pompage d’Euloi : l’eau est fournie à Téléovronnaz en suffisance pour l’enneigement artificiel, élément essentiel pour l’avenir de cette société
- Sentiers pédestres d’hiver et d’été, pistes de fonds
- Achats de terrains, création de places de parc
- Local des travaux publics et local feu à Ovronnaz
- Engagement d’un 2^e policier en lien avec l’activité sur la station les week-end
- Couvert de Tourbillon
- Aides aux rénovations de la chapelle, de la Cabane Rambert, de la Cabane du Fenestral
- Places de jeux pour enfants
- Soutien logistique à diverses manifestations (le bénévolat n’existe malheureusement presque plus)
- Infrastructures souterraines (eaux de surface conduites à la Salentze)
- Rénovations de diverses routes